

## BRÈVE Commission du littoral et de la mer du 9 mars 2017

Le 9 mars dernier sous la présidence de Joseph COSTARD, la COLIMER s'est réunie et s'est penchée sur l'actualité du Comité de bassin et du Conseil maritime de la façade maritime (CMF) "Manche Est mer du Nord", ainsi que sur la préparation des futures programmations pour les eaux littorales et marines :

- **Travaux du Conseil maritime de façade** ont été présentés par Pierre VOGT, président de la Commission Permanente du CMF et vice-président de la COLIMER :
  - les membres volontaires de la COLIMER sont sollicités afin de s'exprimer sur l'identification des enjeux majeurs de la façade maritime. Ceux-ci seront en effet recensés dans le futur **document stratégique de façade (DSF)**, déclinaison locale de la **stratégie nationale pour la mer et le littoral**, entrée en vigueur le 25 février 2017, et fixant les principes et orientations générales pour une gestion intégrant la connaissance, la protection, et le développement durable du milieu marin et littoral.
  - la COLIMER sera invitée, par les services de la Direction interrégionale de la mer (DIRM), à formuler un avis sur le **plan d'acquisition des connaissances sur le milieu marin** qui complètera le DSF, en préparation. Ceci sera présenté lors d'une prochaine réunion.

**A noter** : l'avis du Comité de Bassin sur le projet de DSF sera sollicité formellement, comme le prévoit le code de l'environnement. Il sera donc proposé au Comité de bassin de donner mandat à la COLIMER pour préparer cet avis.

- **Préparation de la stratégie d'organisation des compétences dans le domaine de l'eau (SOCLE)**

La COLIMER insiste sur la nécessité de considérer la **gouvernance à la bonne échelle pour le littoral prenant en compte le bassin versant et l'unité hydrosédimentaire**. Il est entendu qu'il ne s'agit pas forcément de créer de nouvelles structures à cette échelle, mais surtout d'y coordonner la réflexion, les programmes d'action et les financements en s'appuyant sur les structures existantes.

La question du **ruissellement**, par les pollutions qu'il transporte, revêt une importance particulière pour le littoral du fait de la sensibilité des usages. Cela englobe le ruissellement urbain sur des surfaces imperméabilisées et le ruissellement rural (« pluvial côtier non urbain »), qui ne concerne pas que des surfaces agricoles. La COLIMER souhaite qu'une attention particulière soit portée à l'exercice de cette compétence, au moins **dans les limites de la Zone d'Influence Microbienne définie dans le SDAGE**.

Compte tenu de ces enjeux, la COLIMER souhaite être consultée sur le projet de SOCLE pour la prise en compte des problématiques spécifiques au littoral.

- **Préparation du XI<sup>ème</sup> programme d'intervention**

Les cadrages proposés en C3P ont été exposés, ainsi que les mesures nationales du Plan d'Action pour la Milieu Marin. La COLIMER identifie notamment la problématique des **déchets marins** comme une problématique orpheline méritant d'être examinée pour la préparation du futur programme. Elle retient également la question de **l'adaptation du littoral au changement climatique** comme un enjeu important du XI<sup>ème</sup> programme.

En complément de ces deux sujets, les membres de la COLIMER sont invités à transmettre une contribution écrite pour cette préparation du XI<sup>ème</sup> programme afin d'alimenter les débats des futures réunions de la Commission des programmes et de la prospective.

➤ [Appel à initiatives biodiversité : bilan des dossiers présentés en 1ere session et prochaines étapes](#)

Les 6 projets soumis lors de la première session (date limite 15 janvier) ont suscité des remarques visent surtout à consolider et garantir la pérennité des projets. Il est signalé un possible projet en deuxième session portant sur les **récif**s artificiels. La COLIMER émet des **réserves sur un tel projet**, qui ne doit notamment pas conduire à modifier le type naturel d'habitat (substrats durs sur substrats meubles).

**La COLIMER approuve les propositions du jury technique local remises en séance en apportant des commentaires qui permettront d'alimenter la réflexion pour la préparation du XI<sup>ème</sup> programme.**

➤ [Le programme de surveillance des eaux côtières et marines \(cycle 1 2016-2021 de la Directive cadre pour le milieu marin\)](#)

**La COLIMER signale que les réseaux sanitaires côtiers relatifs aux zones de pêche à pied de loisir ne sont pas identifiés dans les fiches pédagogiques élaborées par les pilotes nationaux.**

➤ [GIP Seine Aval : présentation du programme Seine Aval 6 \(2017-2020\)](#)

Portant sur un milieu complexe, à l'interface terre-mer, à fort enjeux écologiques et stratégiques, et soumis à des mécanismes naturels de grande ampleur, lieu d'activités humaines multiples, le programme de travail du GIP Seine aval "SA6" pour la période 2017-2020 a été présenté. Celui-ci porte sur 9 projets et associe 28 équipes de recherche. Les thématiques majeures concernent les vasières, les polluants émergents, l'importance des habitats estuariens pour les populations de poissons de la Manche Est, l'évolution de la morphologie de l'estuaire et son fonctionnement physique, ... Pour mémoire, les programmes de recherche GIP Seine aval, PIREN Seine et OPUR ( ) sont regroupés dans la **zone atelier Seine**, réseau de recherches interdisciplinaire pilotée par le CNRS, sur l'espace géographique du bassin versant de la Seine des sources à la mer.

**La COLIMER propose à son président d'examiner la possibilité d'associer le GIP Seine Aval à la COLIMER en tant que représentant qualifié.**

La prochaine réunion de la COLIMER se tiendra en association avec la COMINA :

**le 6 juillet 2017 en Normandie**

afin de se pencher sur l'évolution du programme de l'Agence en matière de biodiversité.